

S.G.E.N

C.F.T.C

Syndicalisme universitaire

ECOLE et EDUCATION

82, RUE D'HAUTEVILLE, PARIS (10^e)

■ Tél PRO 92-37

■ 26, RUE DE MONTHOLON, PARIS (9^e)

Contre la menace fasciste

« Les organisations soussignées dénoncent l'action criminelle de l'O.A.S., de ses agents, de ses complices, de ses inspirateurs, qui menace la vie de tous les citoyens et les libertés, même les plus élémentaires. Elles estiment que devant la multiplication des attentats et la montée de la menace fasciste, que les pouvoirs constitués n'ont pas enrayer, tous les Français doivent se considérer comme mobilisés pour la défense de la justice, des droits de l'homme et de la démocratie. Elles souhaitent que l'action indispensable ait lieu avec la participation et dans l'union sans exclusive de toutes les forces morales, politiques et syndicales attachées à la démocratie. »

Parmi les quelques trente signatures qui accompagnent ce texte dès sa publication (5 janvier), on compte celles d'organisations syndicales : C.G.T., U.N.E.F., S.G.E.N., S.N.E.S.

d'organisation éducatives telles que la Ligue de l'Enseignement, les Eclaireurs de France, la Fédération Unie des Auberges de la Jeunesse, la Fédération des Associations Chrétiniennes d'Etudiants, le M.L.O., Vie Nouvelle...

du Club Jean-Moulin, de l'Association pour la Sauvegarde des Institutions Judiciaires (présidée par le bâtonnier Thorp, organisatrice des Colloques que tous nos lecteurs connaissent), et, évidemment, de la Ligue des Droits de l'Homme.

C'est d'une initiative prise par le président de la Ligue, Daniel Mayer, que résulte la rédaction de ce texte : pour le 30 novembre, il avait convié à une réunion les grandes organisations syndicales (C.G.T., C.F.T.C., C.G.T.-F.O. qui se garda d'envoyer un délégué, F.E.N., U.N.E.F.) et les mouvements de Jeunesse et organisations éducatives groupées dans le G.E.R.O.J.E.P. (On sait que le S.G.E.N. participe à ce rassemblement qui date de l'été 58, comme d'ailleurs le S.N.I. et la F.E.N.).

Le président de la Ligue des Droits de l'Homme s'était délibérément abstenu d'inviter à la réunion du 30 novembre des organisations de parti : dans le débat qui s'ouvrit ce jour-là, le secrétaire général du S.G.E.N. se fit le défenseur — non sans succès — de la méthode proposée.

Prêt, approuvé par de nombreuses organisations à la veille des congés de Noël, le texte de l'appel n'a été publié qu'après une quinzaine afin de permettre sa signature par des organisations ayant demandé un délai de réflexion. Au moment où il était rendu public, un effort était encore fait pour obtenir de nouvelles signatures « non-politiques » avant l'adhésion éventuelle de partis.

Il est apparu au Bureau National du S.G.E.N. que l'effort de la Ligue des Droits de l'Homme prolongeait en l'étendant aux organismes éducatifs son propre effort de front syndical sans exclusivité, unanimement approuvé par le Comité National des 2-3 décembre.

Editorial

DÉGRADATION

C'est en luttant contre un double processus de dégradation que nous devons commencer l'an 1962 :

- dégradation de l'Etat et de la moralité civique ;
- dégradation du Service public de l'Education Nationale.

La presse quotidienne apporte assez d'informations sur le premier de ces processus pour que nous n'ayons pas à citer des faits.

Le 19 décembre, le S.G.E.N. a pris à Paris comme en province sa part de responsabilité, non seulement dans l'arrêt du travail, mais dans les manifestations qui en ont dégagé le sens : il a tenu sa place tantôt

même des mœurs et de la conscience publiques ne nous font pas oublier la dégradation de notre service public : sur celle-ci également, la grande presse apporte des témoignages — dans l'ordre notamment de la crise de recrutement de la fonction enseignante.

La croissance prévisible et prévue des effectifs scolaires dans les années qui viennent oblige à considérer que le « goulot d'étranglement », constitué par le manque d'enseignants, posera des problèmes de plus en plus difficiles à résoudre — à tous les degrés... Il suffit d'évoquer l'importance vitale de notre service public en ce siècle pour que devienne incompréhensible la satisfaction du Pouvoir sur l'état de choses présent.

par Paul VIGNAUX

dans le large rassemblement syndical qu'il souhaitait, tantôt dans des regroupements restreints — à Paris, par l'absence du S.E.R.P. (section régionale de la F.E.N.), dans des villes universitaires de province par l'absence d'U.D., non seulement F.O., mais C.F.T.C.

Le 19 décembre 1961 a dignement continué le 27 octobre 1960 : l'ampleur des manifestations dans la seconde journée comme dans la première rend manifeste pour tout observateur de bonne foi le fait qu'il ne s'agit pas d'un mouvement mené par le P.C. — comme voudraient le faire croire l'O.A.S. et ceux qui, consciemment ou inconsciemment, l'aident à mettre le pays « en condition ».

La dégradation de l'Etat dans son ensemble, celle

Ne se laissant pas écarter des problèmes du service public par les urgences politiques et morales du combat pour la paix et contre la montée du péril fasciste, le Bureau National a consacré la plus grande partie de ses délibérations du 4 janvier aux problèmes socio-pédagogiques posés avec une nouvelle acuité par la récente circulaire — maintenant rectifiée — de la Direction Générale de l'Organisation scolaire.

Combat pour la continuité du service public, combat pour les libertés : le travail syndical se poursuit selon la même ligne. Il s'agira — demain comme hier — d'avoir une volonté qui domine les forces de dégradation.

S.U. adresse à tous ses meilleurs vœux pour 1962

Démographie et Réforme de l'Université

par P. COURNIL

Pour la troisième fois depuis la Libération, le 23 avril 1960, un arrêté du ministère des Finances et des Affaires économiques portait création, au Commissariat général au Plan, d'une commission de l'équipement scolaire universitaire et sportif.

Présidée, comme les précédentes, par M. Le Gorgeu, conseiller d'Etat honoraire, cette commission avait comme rapporteur général M. Poignant, maître des requêtes au Conseil d'Etat.

Participaient de droit aux travaux notamment les directeurs généraux des divers services de l'Education nationale, ceux du Budget, du Trésor, des collectivités locales au ministère de l'Intérieur, le directeur de l'aménagement du territoire, etc.

Parmi les membres désignés, un représentant de chacune des trois centrales ouvrières, un de la C.G.C. et un de la F.E.N.

Comme pour le précédent plan, Brocard, secrétaire, délégué du S.G.E.N., siégeait au titre de la C.F.T.C.

Nous dirons, en annexe au rapport d'action revendicative pour le Congrès qui paraîtra dans le prochain « S.U. », l'intérêt de cette participation, les écueils à éviter, et nous essaierons d'en tirer les leçons.

Le rapport général de la commission Le Gorgeu est aujourd'hui déposé. Il constitue, complété d'ailleurs par la masse de documents qui a été mise à la disposition des commissaires, un instrument de travail et de réflexion très important. Notre camarade Cournil, qui a participé avec Brocard à certains « groupes de travail » soumet à la réflexion de nos collègues quelques données statistiques particulièrement importantes pour qui s'interroge sur l'avenir de l'Université et sur les réformes à envisager afin d'assurer son adaptation aux tâches écrasantes qui lui incombent.

Jean BROCARD.

était fatalement condamnée à manquer aussi les autres trains... » (La montée des Jeunes, Paris 1959, pp. 166-167).

Le retard pris oblige maintenant l'Education nationale à tout faire à la fois :

— alors que les effectifs des classes primaires sont stabilisés et qu'il serait normal de porter l'effort sur les autres secteurs, il est nécessaire de construire environ 30 000 classes dans les trois années qui viennent.

En effet, de nombreuses classes surchargées doivent être dédoublées, des locaux vétustes doivent être remplacés ; les enfants des populations transférées vers les zones urbaines doivent être accueillis.

— la vague démographique — ou plutôt

la marée, car le phénomène était rigoureusement prévu — recouvre maintenant une bonne partie des enseignements secondaire et technique, non seulement le cycle d'observation (6^e et 5^e) mais aussi la 4^e et la 3^e. Elle atteint déjà la classe de seconde dont au moins un tiers des élèves sont nés en 1946. Or, le problème du cycle d'observation est loin d'être résolu : avec environ 600 000 élèves en 1960-61 il ne touchait que la moitié des enfants qu'il aurait dû accueillir (compte tenu du fait que le quart d'une génération relève des sections préterminales ou d'un enseignement spécial...).

(Suite page 24)

SOMMAIRE

PAGE 3. — ENSEIGNEMENT TECHNIQUE.

Classes de techniciens : Deux poids, deux mesures, Informations officielles, Bureau National E.T.

Avis de concours, Maximum de service (décret du 6 décembre).

PAGE 4. — PREMIER DEGRE.

1) Questionnaire pour une rénovation de l'enseignement élémentaire. 2) Résultats de l'enquête sur les bulletins de paie et le paiement des remplacements.

PAGE 5. — SECOND DEGRE.

I.P.E.S.-CéP.R. — Bourses d'enseignement supérieur, Bibliothèques d'établissement.

PAGE 6. — Section « Etranger ».

Intendance et Economat.

S.N.C.E.T.

Caisse de grève.

PAGES 7 et 8. — Les problèmes pédagogiques au C.N. des 2 et 3 décembre.

1961-1970 :

Les effectifs scolaires

Les années perdues...

Au début de 1948, l'Institut National d'Etudes Démographiques jetait un cri d'alarme : « ... L'attention doit se porter sur la croissance des effectifs scolaires qui rendra nécessaire d'augmenter le nombre des maîtres et des constructions scolaires » (A. Sauvy, *Population*, juin 1948, p. 210).

Dans la même revue, Paul Vincent accompagnait des prévisions — que les événements ont largement dépassées d'ailleurs — d'un avertissement particulièrement insistant : « Il est, de toute évidence, d'une impérieuse nécessité de ne pas se laisser prendre au dépourvu par un phénomène si aisément prévisible et qui se déroulera avec une rigueur implacable » (op. cit., page 347).

Onze ans plus tard, commentant ces prévisions, Alfred Sauvy constate que les réactions ont été d'une lenteur tragique : « En publiant ces données, nous nous imaginions naïvement que les administrations intéressées allaient, sur leur vu, entrer en fermentation... Il n'en fut rien... »

« Le retard pris à ce moment n'a plus été rattrapé et ne le sera pas avant longtemps. Ces quatre années perdues pesent lourd dans l'avenir du pays. »

« Ayant reculé devant les besoins de l'enseignement primaire, la puissance publique

ACADEMIE DE PARIS

JOURNÉE D'INFORMATION SYNDICALE

Dimanche 25 février

• Syndicalisme et politique.

• Pratique de l'action syndicale.

Retenez cette date

Invitez vos collègues à cette journée

Démographie et réforme de l'Université

(Suite)

En 1954, c'est 800 000 enfants qui devront bénéficier des classes d'observation ; en 1970, 900 000...

Il est trop évident que le Second degré et les C.E.G. ne sont plus en mesure d'organiser l'accueil des élèves. A chaque rentrée scolaire, on endigue le flot, on canalise les effectifs par tous les procédés « d'infortune » que nous connaissons.

Tout cela se passe au moment même où notre enseignement devrait consacrer le maximum d'intelligence et d'énergie à la solution d'un autre problème : son adaptation qualitative aux besoins d'un pays traversé

sant une période de croissance économique relativement rapide.

Les données numériques groupées ci-dessous ne visent pas tant à alerter nos collègues sur les difficultés qu'ils connaissent bien, qu'à leur faire prendre une mesure plus précise des tâches qui incomberont à l'Education nationale au cours de cette décennie. L'ampleur de ces tâches rendra inévitable un remaniement des structures universitaires traditionnelles et ce n'est pas sans quelque nostalgie que les moins jeunes d'entre nous verront s'effacer l'image familière de l'école — que ce soit l'école de village, le lycée, ou la faculté — à laquelle ils étaient attachés.

Il est donc expliquable que la proportion des diplômés — par exemple : agrégés et certifiés — diminue. Dans la mesure où la durée de formation d'un professeur ne peut être réduite en deçà de certaines limites, la baisse du niveau moyen

est inéluctable. Une réforme de l'organisation universitaire ne doit pas prendre son parti de ce fait, mais elle doit en tenir compte, et utiliser chaque enseignant à la place où il sera le plus efficace.

Les effectifs futurs

Le processus de croissance n'est pas encore achevé. Les classes surchargées, les créations nouvelles, les constructions font

illusion et l'on en vient à croire que tous les adolescents sont scolarisés.

Nous sommes loin de compte :

TAUX DE SCOLARISATION PAR ÂGE ET PAR ENSEIGNEMENT (PUBLIC + PRIVE)

Age révolu au 1-1-60	Primaire	C.E.G.	Secondaire	Technique	E.N. d'institu-teurs	Universités	ENSEM-BLE
10 ans	950 0/00	12 0/00	36 0/00	—	—	—	999 0/00
11 ans	752	96	146	4 0/00	—	—	998
12 ans	607	171	205	11	—	—	994
13 ans	596	158	193	24	—	—	971
14 ans	129	172	182	209	—	—	692
15 ans	14	127	182	215	6 0/00	—	544
16 ans	4	69	172	196	9	—	451
17 ans	—	25	143	104	10	9 0/00	291
18 ans	—	10	94	44	10	24	182
19 ans	—	—	48	19	5	35	107
20 ans	—	—	18	8	3	42	71

Le tableau ci-dessus, relatif à l'année 1959-60 permet de constater qu'au-delà de 13 ans révolus, un grand nombre d'enfants ne sont plus scolarisés. A partir de 16 ans, c'est plus de la moitié des jeunes Français qui ne bénéficient plus de l'enseignement, qu'il soit secondaire ou technique. L'application immédiate de l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans (c'est-à-dire 15 ans révolus) aurait provoqué une hausse brutale des effectifs de 14 et 15 ans.

Compte tenu

• de l'évolution démographique (ne pas

oublier que la prévision est simple car les enfants qui entreront en 6^e en 1970 sont déjà nés),

• du facteur juridique que constitue la prolongation de la scolarité jusqu'à 16 ans à partir de 1967,

• de la tendance suivie par les taux de scolarisation depuis plusieurs années,

• de la répartition actuelle des effectifs entre secteur public et secteur privé, entre C.E.G. et lycées,

on a tenté d'établir ce que seraient les effectifs jusqu'en 1970.

	1961	1967	1970
CYCLE D'OBSESSION			
• Lycées (6 ^e et 5 ^e)	336,0	425,4	431,4
• C.E.G. (6 ^e et 5 ^e)	325,0	464,6	486,6
• Classes « pré-terminales »	—	228,0	243,5
COLLEGES D'E.G. (4^e et 3^e)	220,0	290,0	293,0
LYCEES CLASSIQUES ET MODERNES (4^e à classes terminales)	485,0	658,3	697,2
CLASSES PREPARATOIRES aux grandes Ecoles	21,0	39,0	50,0
LYCEES TECHNIQUES (+ sections spécialisées des lycées et C.E.G.)	207,4	404,2	454,5
COLLEGES D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE	222,0	363,0	406,0

(Nombres en milliers)

Ce tableau laisse de côté les écoles normales et les classes d'enseignement terminal destinées à accueillir les enfants qui ne sont pas susceptibles de poursuivre des études classiques, modernes ou techniques jusqu'à 16 ans. Il ignore aussi le secteur privé et suppose que celui-ci continuera à recevoir à peu près la même proportion d'enfants qu'actuellement...

La ventilation des effectifs prévus entre les diverses catégories peut être contestée car elle essaie à la fois de tenir compte des tendances constatées, des besoins de l'économie et des possibilités de recrutement de personnel ; nous reviendrons dans une étude ultérieure sur cette question en examinant de plus près les statistiques relatives au cycle d'observation.

Le regroupement des prévisions donne les résultats suivants :

En 1970, l'enseignement secondaire compte environ 1 200 000 élèves (indice 143 par rapport à 1961, indice 340 par rapport à 1951...), l'enseignement technique (collèges et lycées techniques) : 860 000 élèves (indice 200 par rapport à 1961), les C.E.G. : 780 000 élèves (indice 140 par rapport à 1961).

Notons en terminant que ces prévisions sont modérées, comme l'étaient celles de la Commission de l'Équipement scolaire qui, en 1956, fut chargée de prévoir les besoins pour la période 1957-61. Pour cette période le rythme de croissance a été globalement un peu supérieur à celui qu'avait prévu la Commission ; seul l'Enseignement technique a cru plus lentement, essentiellement en raison du retard dans la création des établissements.

D'énormes progrès ont été réalisés depuis 15 ans en matière de statistiques scolaires et de prévisions et il faut en féliciter les équipes d'administrateurs, de démographes, d'économistes qui y ont contribué.

L'imprévoyance des Pouvoirs publics se rait, désormais, plus inexcusable que jamais. Il leur appartient de mettre en œuvre une politique qui accorde à l'Education nationale et à la Recherche la priorité indispensable dans l'affectation des ressources nationales.

P. COURNIL.

N.B. — Nous publierons ultérieurement des documents sur :

- le cycle d'observation,
- l'origine sociale des élèves,
- l'âge des élèves des lycées, des C.E.G.

PETITES ANNONCES CLASSEES

SYNDICALISME UNIVERSITAIRE

et le Cabinet COURTOT peuvent vous garantir trois réponses aux annonces domiciliées.

Toute annonce qui n'aura pas obtenu ce minimum, sera réinsérée gratuitement, ou remboursée à l'annonceur.

Cette assurance doit vous inciter à alimenter cette rubrique.

Envoyez le texte de votre annonce au dos d'un virement postal adressé au Cabinet COURTOT, 9, rue de Clichy, Paris (IX^e).

Tarif: la ligne, 2 NF plus taxes (9,29%). (environ 40 lettres ou signes à la ligne)

Majoration pour domiciliation des annonces : 2 NF par annonce.

Délai d'impression : dix jours environ.

★ PHILATELISTE vend collection timbres France, neufs, depuis 40, 70 % cote Thiaude, manuscrites acceptées. — Ecrire Cabinet COURTOT, 9, rue de Clichy à Paris (IX^e).

La publicité est reçue au
CABINET COURTOT
9, rue de Clichy — PARIS 9^e
PIG : 82-33
C. C. P. PARIS 18.385 72

Directeur de la publication
Charles CULOT

Imprimerie spéciale
de Syndicalisme Universitaire
8, rue du Cornet, Le Mans

Travail exécuté par des syndiqués

DEUX POIDS, DEUX MESURES

Classes de Techniciens

LES FAITS

Personne ne met en doute la réussite éclatante obtenue dans les classes de techniciens. Trop de références sont publiées chaque mois pour qu'il soit nécessaire d'en citer une seule.

Pourtant, ces classes sont nées, il y a quelques années, sans programme ni directives bien précises, elles se sont rodées grâce au dévouement et au travail acharné des professeurs responsables.

Pour qui connaît l'écrémage que constituent les classes qui préparent au bac technique dans les écoles techniques, il est interdit de conclure que la réussite est due au fait que l'expérience était pratiquée sur des élèves doués, mais plutôt que cette solution permet d'assurer une formation complète et moderne à des jeunes qui n'avaient pas pris un brillant départ scolaire et universitaire.

L'AVENIR

Ce « technicien », création originale et concrète de l'Enseignement technique d'hier, répond aux besoins d'aujourd'hui. Il est aussi indispensable que certaines machines modernes ; on continuera à en produire (M. Capelle, « Education Nationale » du 19-10-61), on demande à l'Enseignement technique d'en « produire davantage ».

DÉCRET

n° 61-1362 du 6 décembre 1961

Objet : Dispositions modifiant et complétant le décret n° 50-582 du 25 mai 1950 relatif aux maximums de service hebdomadaire du personnel des établissements publics d'enseignement technique.

ARTICLE PREMIER. — Pour l'application des maximums de service hebdomadaire fixés par les articles 1^{er} (§ A) et 4 du décret n° 50-582 du 25 mai 1950 susvisé, chaque heure effective d'enseignement littéraire, scientifique ou technique théorique donnée dans les sections de techniciens définies par le décret du 26 août 1957 est décomptée pour la valeur d'une heure et quart, sous réserve :

Que les cours donnés sur la même matière dans deux divisions ou sections parallèles ne donnent lieu qu'à une seule majoration ;

Que le service d'enseignement hebdomadaire accompli par les professeurs ci-dessous visés ne soit pas de ce fait inférieur :

— A treize heures et demie pour les professeurs agrégés, les professeurs titulaires du professorat des écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers et les professeurs titulaires du certificat d'aptitude à l'enseignement technique (degré supérieur) ;

— A quinze heures pour les professeurs non agrégés.

ARTICLE DEUX. — Le ministre des Finances et des Affaires économiques, le ministre de l'Education nationale, le ministre délégué auprès du Premier Ministre et le secrétaire d'Etat aux Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au « Journal officiel » de la République française et prendra effet à compter du 16 septembre 1960.

Michel DEBRÉ.

Concours de recrutement

• E.N.I.A.M. : Recrutement de professeurs de mécanique générale, mécanique appliquée, physique et chimie et électrotechnique.

Les demandes d'inscription, ainsi que les dossiers complets seront reçus jusqu'au 9 mars 1962, à 18 heures.

• Lycées Techniques : P.T.A. d'enseignement ménager. Le concours s'ouvrira le 2 mai 1962. Les inscriptions seront reçues jusqu'au 2 mars.

• Lycées Techniques : P.T.A. Un concours s'ouvrira le 20 février 1962 pour les spécialités suivantes : bureau des travaux, chimie, électricité, fabrications mécaniques, fonderie, maçonnerie, mécanique auto, plomberie, traitement de surface. Les inscriptions seront reçues jusqu'au 9 janvier par le recteur de chaque académie (Inspection Principale de l'E.T.).

Sauf indications contraires, les inscriptions sont reçues par le service des examens de la Direction générale de l'organisation et des programmes scolaires, 34, rue de Châteaudun, Paris (9^e), où tous renseignements complémentaires peuvent être demandés.

LES MOYENS

Plusieurs années de bataille ont été nécessaires pour faire comprendre qu'en dehors de l'honneur d'y enseigner (sic), ces classes obligaient à des préparations, à des cours, à des corrections plus importants, à une élévation constante du niveau de l'enseignement. Ceci vient d'être officiellement reconnu.

Le « J.O. » du 14 décembre a publié un décret réglant les services des professeurs enseignant dans ces sections (voir par ailleurs dans cette page, le texte intégral de ce décret publié au R.M./F. n° 44, du 18-12-61, page 4243).

Cette « machine » à faire les techniciens consomme plus de courant que les autres. On ne peut faire autrement, cela est admis maintenant.

LES EXCLUS

Mais ceux qui étaient le moins bien préparés à y travailler,

- qui ont fait le plus gros effort personnel,
- pour qui ces classes sont, de loin, les plus exigeantes,
- qui ont la plus grosse responsabilité de matériel,
- qui, enfin, ont beaucoup d'influence dans la formation.

ceux-là sont oubliés

Dans les professeurs, il fallait exclure les P.T.A. (1). Pour quelles raisons les écarte-t-on ?

Veut-on les nommer P.T. comme cela devrait être fait depuis longtemps ou ne reconnaît-on pas qu'ils sont aussi des enseignants ?

Certes, ils ont eu tort d'accepter d'enseigner dans ces classes. Dès le départ, ils devaient subordonner leur acceptation à une nomination officielle. Mais enfin, eux aussi font partie de la réussite.

Les P.T.A. aussi ont besoin de plus de temps pour les préparations et les corrections. N'ont-ils

pas, plus que les autres, des matériels très importants à penser, à réaliser, etc. ?

LES SOLUTIONS

Il est grand temps d'exhumer la motion n° 33, chapitre 6, qui concerne les techniciens et les P.T.A. :

« Considérant :

- 1) la multiplication des classes de techniciens et d'autres classes importantes (ex. préparation aux grandes écoles) ;
- 2) le niveau de ces classes,
- 3) le lourd travail nécessité par les préparations et les corrections,
- 4) les recherches et documentations indispensables,

Le Congrès,

demande que ces postes difficiles soient tenus par des P.T. (professeurs techniques) recrutés par un concours du même type que le nouveau C.A.E.P. institué par l'arrêté du 24 septembre 1959, ou, durant une période transitoire et pour les collègues déjà en place, par des épreuves pratiques analogues à celles des décrets en vigueur pour le recrutement exceptionnel des certifiés. »

L'ACTION

Il y a une nouvelle et dure leçon à tirer.

Il y a une action sérieuse à repenser et à entreprendre pour combattre cette injustice flagrante.

En ces temps où une lutte s'engage pour la défense de la formation technique réelle et complète, tous les collègues doivent voir là un point important.

Le B.N. E.T.

(1) Le décret du 6 décembre 1961 relatif aux maxima de service hebdomadaire du personnel des sections de techniciens précise : ... chaque heure effective d'enseignement littéraire, scientifique ou technique théorique... est décomptée pour la valeur d'une heure et quart...

INFORMATIONS OFFICIELLES

I. — PERSONNEL - MAXIMA DE SERVICE RECRUTEMENT

Modification des dispositions des D. n° 50-581 et 50-582 du 25 mai 1950 relatifs à la fixation des maximums de service hebdomadaire du personnel enseignant des établissements d'enseignement du Second degré et des établissements publics d'enseignement technique.

Décret 29-11-1961 ; R.M./F. n° 43, p. 4159. Programmes limitatifs du certificat d'histoire de l'art exigé, des candidats au certificat d'aptitude au professorat de renseignement technique, session C, dessin et arts appliqués, session de 1962.

Note 4-12-1961 ; R.M./F. n° 43, p. 4149. Dispositions modifiant et complétant le D.

n° 50-582 du 25-5-1950 relatif aux maximums de service hebdomadaire du personnel des établissements publics d'enseignement technique.

Décret 6-12-1961 ; R.M./F. n° 44, p. 4243.

II. — ELEVES - PROGRAMMES - CONCOURS EXAMENS

Programmes des concours d'admission à certaines écoles nationales supérieures d'ingénieurs. Arrêté 2-12-1961 ; R.M./F. n° 43, p. 4129.

Conditions d'admission à l'Ecole nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne.

Arrêté 25-11-1961 ; R.M./F. n° 43, p. 4107.

Conditions de délivrance du diplôme d'ingénieur de l'Ecole nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne.

Arrêté 25-11-1961 ; R.M./F. n° 43, p. 4109.

Conditions d'admission à l'Ecole nationale d'ingénieurs de Brest.

Arrêté 25-11-1961 ; R.M./F. n° 43, p. 4111.

Conditions de délivrance du diplôme d'ingénieur de l'Ecole nationale d'ingénieurs de Brest.

Arrêté 25-11-1961 ; R.M./F. n° 43, p. 4113.

Programme limitatif de sciences appliquées du brevet d'enseignement hôtelier (session 1962).

Circulaire 24-11-1961 ; R.M./F. n° 43, page 4143.

Liste des diplômes d'études supérieures techniques que les facultés des sciences sont autorisées à délivrer en application des art. 1^{er} et 4 du D. n° 61-441 du 5-5-1961 relatif à la formation technique supérieure dans les facultés des sciences.

Arrêté 4-12-1961 ; R.M./F. n° 44, p. 4227.

Création d'un cours de droit immobilier au Conservatoire national des Arts et Métiers.

Décret 6-12-1961 ; R.M./F. n° 44, p. 4197.

Modifications des commentaires sur les programmes de physique de type A enseignés dans les classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques.

Circulaire 5-12-1961 ; R.M./F. n° 44, page 4213.

Liste des ouvrages sur lesquels portera l'explication française du concours d'admission dans les Ecoles nationales d'ingénieurs Arts et Métiers. Session 1962.

Arrêté 5-12-1961 ; R.M./F. n° 44, p. 4231.

III. — ETABLISSEMENTS

Administration financière des E.N.

E.T. : Préparation du budget 1962 des établissements autres que les collèges d'enseignement technique.

Circulaire 9-12-1961 ; R.M./F. n° 44, page 4253.

Création d'une école nationale de chimie à Clermont-Ferrand.

Décret 6-12-1961 ; R.M./F. n° 44, p. 4201.

IV. — TAXE D'APPRENTISSAGE

Taxe d'apprentissage. Délais de présentation des demandes d'exonération et pénalités de retard.

Circulaire 10-11-1961 ; R.M./F. n° 42, page 4081.

Bureau National E.T.

RÉUNION DU 26 NOVEMBRE 1961

AUDIENCES :

Le jeudi 23 novembre, à l'heure fixée pour l'audience, la délégation S.G.E.N. apprendra que M. Lebretre, souffrant, avait demandé à M. Loirette de le remplacer. Janine Huicq représentait l'E.T. dans la délégation. Le problème toujours en suspens des maxima de service des professeurs enseignant dans les classes de techniciens, et celui du service des P.T.A., P.T.A.C... ont été évoqués, ils ne sont pas encore réglés. Des copies des notes communiquées antérieurement à M. Reverdy ont été remises en fin d'audience à M. Loirette. Elles portent sur : le recrutement et le service des P.T.A. et P.T. (conclusions du travail de la commission « Techniciens » réunie le 30 juin 1961, et publiées dans « S.U. », n° 244 du 21-9-61, les mœurs auxiliaires (amélioration des conditions de travail et possibilités de titularisation), texte de motion paru dans « S.U. » n° 242 du 8-6-61, et les stages des P.T.A. à l'E.N.S.E.T. dont une copie est donnée en annexe.

M. Capelle a reçu une délégation de la Commission Nationale des problèmes socio-pédagogiques le 9 novembre. Voir le compte rendu de cette audience publiée dans « S.U. », n° 251, du 6-12-61.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE : long débat après lecture de :

- Interview de M. Capelle, « Education Nationale », n° 28, du 19-10-61;
- article de l'I.G. David : « Education Nationale », n° 29, du 26-10-61;
- chapitres consacrés à l'enseignement dans le Rapport aux obstacles à l'expansion économique de Rueff-Armand;

lettres de collègues faisant état de propos tenus par des représentants officiels de l'E.T.

Les craintes que nous ressentons coïncident avec celles de nos camarades du S.N.C.E.T. (article de Falga « Avenir des C.E.T. », « S.U. », n° 248), et les représentants des E.N.I.A.M. aux journées d'études des 11 et 12 novembre 1961 organisées par l'U.G.E. dans les locaux du S.G.E.N.

Il semble que l'E.T. amorce un virage qui est loin de correspondre à la direction que nous souhaitons lui voir prendre. Ce problème sera le point capital du programme de la C.A.

« S.U. » :

Le journal devient hebdomadaire, sans enlever les avantages que l'on pourra y trouver, il est convenu qu'il n'y aura une page consacrée à l'E.T. qu'un numéro sur deux. Il n'est pas possible dans l'état actuel de l'équipement du secrétariat de lui ajouter un travail supplémentaire.

C.A. DU 2 DECEMBRE :

Mise au point du programme et désignation des rapporteurs. Voir par ailleurs dans cette page le compte rendu de travail de la C.A.

RAPPORT D'ACTIVITE :

Discussion du premier plan général, additifs. Révision du calendrier de travail.

CALENDRIER :

Le Congrès National se tiendra à Marseille du samedi 14 avril au mardi 17 inclus.

Les réunions du B.N.E.T. sont prévues pour les :

1^{er} janvier ;

11 février ;

11 mars ;

1^{er} avril.

Les P.T.A.-E.N.I.A.M. fixeront eux-mêmes le jour qu'ils désirent pour se réunir et étudier les nouvelles conditions qui leur sont faites.

STAGE DES P.T.A. A L'E.N.S.E.T.

Nous avons présenté déjà cette question concernant le reclassement des collègues nouvellement reçus à la direction des Enseignements techniques et professionnels.

« Tous les P.T.A. au moment du concours ont un minimum de 5 ans d'activité professionnelle (condition exigée pour passer le concours de recrutement) qui seront pris en compte pour les 2/3 dans leur reclassement, ne serait-il pas possible de les reclasser tous provisoirement dès leur entrée en fonction ?

5 ans x 2 : 3 = 3 ans 4 mois.

POUR UNE RÉNOVATION DE L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE

RÉFORME DES PROGRAMMES

Introduction

Le travail que nous demandons aux sections primaires nous permettra de dresser un double bilan : celui de la situation de la recherche pédagogique et celui des résultats actuels de l'enseignement élémentaire. C'est un travail préliminaire indispensable si nous voulons entreprendre une recherche sérieuse. Nous vous proposons dans les lignes ci-dessous un certain nombre de « réflexions préalables » susceptibles d'éclairer les recherches des sections et soumises à leur discussion.

A l'école élémentaire de l'instruction à l'éducation

• « Suivre les programmes » ne peut suffire à définir la tâche d'un enseignant, qu'il soit instituteur dans l'enseignement élémentaire ou professeur dans l'enseignement long. Notre étude sur la modification des programmes devrait donc entraîner une réflexion plus poussée sur les **but**s éducatifs de l'école.

En ce qui concerne le premier degré et pour ne rester que dans le domaine officiel, les instructions viennent heureusement compléter la sécheresse des programmes. Elles définissent l'esprit et la méthode de l'enseignement.

Le rapport pédagogique du précédent congrès (« S. U. » numéro 227) a mis en évidence les difficultés actuelles des enseignants, en ce qui concerne l'application des méthodes actives.

Les rapports des sections primaires nous permettront de voir cette année dans quelle mesure l'application des programmes officiels nuit à l'esprit des méthodes préconisées ou permet l'application de ces méthodes.

• Nous voudrions aller plus loin. Un programme, des méthodes, ce sont les aspects techniques, indispensables certes, de toute éducation nationale — à quelque niveau que nous l'envisagions. Ils ne suffisent peut-être pas à la définir dans sa totalité. La « montée culturelle » d'une nation intègre d'autres facteurs plus difficiles à saisir. Le numéro 12 du « Courrier de la recherche pédagogique » (S.E.V.P.E.N.) donnait les résultats d'une enquête passionnante sur « l'instruction et les masses ». Nous invitons vivement nos camarades à s'y reporter. Cette enquête avait pour but de cerner les grandes lignes actuelles de la culture populaire. A ce sujet, les rapports entre les intérêts culturels et le milieu social sont révélateurs et montrent comment toute école devrait être inséparable du milieu social dans lequel elle est insérée.

Le travail des sections nous aidera à préciser comment l'école élémentaire pourraient s'adapter de plus en plus au milieu social des enfants qu'elle veut éduquer.

Pour un renouvellement de la notion de programme scolaire

Nous paraissions loin d'une étude sur la réforme des programmes. C'est qu'à nos yeux l'élaboration d'un « programme d'acquisitions scolaires » est lié à la conception que nous nous faisons de l'école, de l'enfant d'aujourd'hui, de l'adulte de demain. Trois éléments nous semblent donc intervenir dans l'étude de la réforme des programmes.

1^o LA TRADITION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

La lecture des instructions officielles révèle déjà le lien réalisé entre le « contenu » de l'enseignement et la pédagogie qui entend le dispenser, ou plutôt le faire découvrir. Elle montre aussi le profond dynamisme interne (souci des classes populaires et d'un enseignement pour le masse, inspiration démocratique et républicaine) qui devait animer l'enseignement du premier degré jusqu'à nos jours. Aujourd'hui encore cet aspect n'est pas à négliger, peut-être faudrait-il le ressaisir, le rajeunir... L'intégration d'une authentique tradition primaire doit être — pensons-nous — un des éléments majeurs du renouvellement de l'école élémentaire. C'est ainsi que les liens entre l'école et le milieu de vie de l'enfant — milieu socio-culturel — devraient être explicitement mentionnés dans toute entreprise de réforme au niveau élémentaire.

2^o LES RECENTES RECHERCHES DE PEDAGOGIE EXPÉRIMENTALE ET DE PSYCHOLOGIE DE L'ENFANT

• Nous ne pouvons en effet nous borner à la « tradition »... même rajeunie ou rénovée. Depuis quelques années, les travaux des laboratoires de pédagogie expérimentale (1) ont considérablement déblayé le terrain en ce qui concerne l'adaptation des programmes scolaires à la psychologie enfantine. On songe maintenant à ce que l'enfant peut connaître, plutôt qu'à ce qu'il « doit savoir » ou « ne pas ignorer ». De plus, une pédagogie efficace doit répondre à des besoins profonds de l'enfant et s'appuyer sur des motivations qui l'entraînent à la découverte, à l'auto-éducation.

Questionnaire I

LES RESULTATS DE L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE

A. - Adaptation scolaire

- Depuis combien de temps enseignez-vous dans les classes élémentaires ?
- Dans quelle classe enseignez-vous actuellement ? Depuis combien de temps ?
- Quelle proportion d'enfants ont redoublé une classe (deux classes) les deux années précédentes ?
- Dans votre école, quelle proportion d'enfants ont échoué au certificat de F.E.P. (% par rapport au nombre de présents de l'école; classes primaires seulement, et % par rapport au nombre d'élèves ayant 14 ans dans l'année, dans l'école).
- Quelle proportion d'enfants sont entrés en 6^e en 1960-1961 (% par rapport au nombre d'enfants ayant 10 ans dans l'année).
- Y a-t-il une ou plusieurs classes de perfectionnement dans le groupe scolaire ?

B. - Les programmes

Pour chacune des disciplines considérées : prenez les programmes officiels. Veuillez ce qui concerne votre cours. Quels aspects du programme avez-vous négligés ? Pourquoi ? Quelles parties vous semblent dépasser le niveau intellectuel de vos élèves ?

1. - L'APPRENTISSAGE DE LA LECTURE. C.P.-C.E.

- Age moyen préconisé ?
- Quelle méthode appliquez-vous ? Quels avantages y voyez-vous ?
- L'avez-vous toujours appliquée ?
- Si vous enseignez dans un autre cours que le C.P.-C.E., comment continuez-vous l'enseignement de la lecture ? Avez-vous des remarques à faire quant à l'acquisition des mécanismes de la lecture ? Quant à la lecture expressive de vos élèves ?

2. - L'INITIATION MATHÉMATIQUE A L'ÉCOLE PRIMAIRE

- Quelles notions sont accessibles aux enfants de votre cours ?
- Quelle méthode d'expérimentation proposez-vous ?
- Quelle progression suggérez-vous en ce qui concerne :
 1. La connaissance de la numération et le sens des opérations ;
 2. La pratique des opérations ;
 3. La résolution des problèmes concrets ;
 4. L'initiation géométrique.

3. - L'EXPRESSION ORALE ET ÉCRITE

- De quelles notions grammaticales devrait-on repousser l'apprentissage ? A quel âge ?
- Comment concevez-vous l'apprentissage de l'orthographe en liaison avec celui de l'écriture et avec l'expression écrite ?
- Par quels moyens donnez-vous à vos élèves la maîtrise du langage ?

Dans ce numéro nous donnons le compte rendu détaillé des travaux de la COMMISSION NATIONALE DES PROBLÈMES RURAUX réunie le matin de la C.A. (le rapport de Duquesne a été envoyé par circulaire). Le compte rendu des travaux concernant les C.E.G. et la C.N.J. a été publié

Avant-propos

ACTUALITE ET ESPRIT DE NOTRE RECHERCHE

Bien des maîtres de l'enseignement élémentaire vivent en ce moment une certaine crise de conscience vis-à-vis de leur mission éducative. Il semble qu'ils soient pris « en tenaille » entre leurs collègues des C.E.G. et ceux qui, au sein même de l'enseignement élémentaire, ont acquis diverses spécialités (maîtres de classes de perfectionnement d'I.M.P., des classes de plein air, etc.). La tâche du maître élémentaire semble réduite à celle d'un répétiteur de mécanismes (1) et vouée aux subalternes qui n'auront pu acquérir une qualification supplémentaire et accéder à des catégories plus prisées... dans tous les sens du mot... Nous verrons par ailleurs comment remédier à cette « dévalorisation psychologique » en ce qui concerne le recrutement et le déroulement de la carrière (2). Le questionnaire ci-dessous concerne une revalorisation du *contenu* de l'enseignement élémentaire et parallèlement de ses *méthodes*. Nous aurons, en effet, l'occasion de constater que toute réforme des programmes est liée à la question des méthodes utilisées pour les mettre en œuvre. Au moment où les maîtres de 6^e, du second degré traditionnel surtout, imposent ou réclament pour les enfants à l'issue du C.M. 2 l'acquisition indélébile de notions considérées comme essentielles, au moment aussi où se prépare au ministère une réforme de programmes, nous nous permettrons de souligner l'importance de la recherche proposée ici. Que les sections départementales se mettent au travail et nous envoient leurs suggestions. Nos camarades trouveront dans la bibliographie jointe à la fin de chacune des parties de notre étude de quoi nourrir et étayer une première réflexion commencée à partir de l'examen des conditions actuelles de l'enseignement des C.P. au C.M. 2. Ils se reporteront utilement aux conclusions du dernier congrès (« S.U. », n° 227).

(1) Voir article Fromageat « S. U. », n° 249.

(2) Rapport sur les maîtres de l'élémentaire « S. U. », n° 248.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- Dottrens : Améliorations des programmes scolaires 1957, Delachaux Niestle.
- Cahiers de pédagogie expérimentale, Delachaux Niestle, n° 11-15.
- Courrier de la recherche pédagogique, 29, rue d'Ulm, avril 1961 et autres numéros.

• Par ailleurs, l'idée de pédagogie de l'apprentissage fait son chemin. L'enfant devrait apprendre à apprendre plutôt qu'être enseigné.

Ces recherches nouvelles bousculent sérieusement la notion traditionnelle de « programmes scolaires ». Ceux-ci deviennent plus modestes, plus adaptés à l'enfant, en un mot plus réalistes. Leur application permettrait sans nul doute de limiter le nombre des cas d'échec et d'inadaptation scolaires.

La civilisation de demain

Elle nous impose également cette même révision : « il faudra apprendre à apprendre » traitait ces jours-ci un hebdomadaire d'information.

Le développement rapide des connaissances, l'obligation de se « tenir au courant »,

la nécessité de reconversion dans le domaine industriel demanderont à l'homme de faire un constant effort d'adaptation.

Et que dire des formes nouvelles de démocratie qui réclament des citoyens participatifs et non adhésionnés, un esprit critique et non soumission à l'autorité, un entraînement, intégration sociale librement sentie et non individualisme ?

Ces trois éléments convergent : ils nous invitent à découvrir la nécessité et l'urgence d'une nouvelle intégration sociale.

(1) NOTES. — En Suisse (autour de Piaget, Röller) cf. Collection Delachaux Niestle.

— En Belgique autour de F. Hoty.

— En France autour du Centre international de pédagogie de Sèvres, de l'I.P.M. Gal, Mialaret.

4. - EXPRESSION ESTHÉTIQUE

Comment la concevez-vous ? Sur quoi devrait-elle porter ? Comment est-elle liée à l'ensemble des disciplines scolaires ?

5. - CONNAISSANCE DU MILIEU ET INTEGRATION SOCIALE

- Quelles notions d'histoire et de géographie seraient à acquérir en liaison avec l'étude du milieu local ?
- Comment étendre le champ d'investigation de l'enfant et élargir sa notion de l'espace et du temps ? (rôle des documents écrits, audio-visuels).
- L'initiation scientifique et technique a-t-elle ici sa place ? Sous quelle forme ?
- Comment envisager concrètement l'intégration sociale de l'enfant, son adaptation aux réalités quotidiennes ?

Nous demandons à nos collègues de préciser quelles méthodes ils utilisent pour juger du niveau de leurs élèves (tests, compositions).

- Que pensez-vous des manuels utilisés ? De la concordance manuels-programmes ?

C. - Les méthodes

Revoir les instructions officielles concernant les méthodes de l'enseignement du 1^o degré. Dans quelle mesure l'application des programmes suit-elle à l'esprit des méthodes préconisées et à leur mise en pratique ?

**

CAUSES DES DIFFICULTÉS ACTUELLES

a) Quelles causes attribuez-vous à la faiblesse du rendement de l'école ? (l'extension des connaissances actuelles et la démesure des programmes ? l'évolution de la société...). Dans quelle mesure l'extension d'autres influences culturelles que celle de l'école facilite-t-elle ou contrarie-t-elle votre effort pédagogique ?

b) La prolongation de la scolarité doit-elle modifier les buts de l'enseignement élémentaire ? Pourquoi ? Dans quel sens ?

Questionnaire II

OU EST LA RECHERCHE PÉDAGOGIQUE ?

- Connaissez-vous et les collègues connaissent-ils les RECHERCHES EN COURS sur la question du rendement scolaire ?

— Par exemple, connaissez-vous les tests d'acquisitions scolaires pour le C.M. 2 (Centre de psychologie appliquée). Les utilisent-ils ? Sont-ils utilisés dans la circonscription ?

— Quelles revues de recherche pédagogique ou quels livres lisez-vous ? Faites-vous lire ?

• Un effort de réflexion est-il entrepris entre maîtres sur les résultats de l'enseignement donné ? Sous quelle forme ? (par quelques-uns ? collectivement entre tous les maîtres de cours parallèles de la circonscription ?).

• L'inspecteur anime-t-il cette recherche pédagogique ? La souhaiterait-il, mais s'est-il heurté à l'opposition des enseignants ? Rôle du conseiller pédagogique dans ce domaine.

• A votre avis, les enseignants pourraient-ils participer à une certaine recherche pédagogique ? Sous quelle forme ?

Compte rendu de la C.A.

SECTION
"ÉTRANGER"

Une leçon de persévérance

L'histoire va vite de nos jours, notamment celle de la « décolonisation », et si l'on peut reprocher quelque chose à certains services de l'Etat, ce n'est sûrement pas de la devancer — ni même de tirer trop vite la conséquence des simples textes officiels. De cette inadaptation naissent trop souvent des problèmes aigres et irritants, qui mettent à rude épreuve les nerfs de ceux qui en sont victimes, et qui obligent les responsables syndicaux à un travail incessant. On en a un exemple dans la longue mésaventure (quatre ans !) de certains collègues enseignant au Maroc. S'ils ont vu enfin leur situation régularisée, c'est grâce à une inlassable action syndicale à laquelle il faut bien le dire, le S.G.E.N. a pris plus que sa large part. Voyons les faits.

Le syndicat avait à s'occuper d'un certain nombre de professeurs licenciés d'enseignement, enseignant déjà au Maroc à l'époque du protectorat, et qui avaient été intégrés dans le cadre métropolitain au titre de la loi du 5-4-1937, et par décret du 17-8-1956, en qualité d'adjoints d'enseignement.

Postérieurement au dépôt de ces dossiers, était intervenue la loi du 4 août 1956, aux termes de laquelle les professeurs licenciés d'enseignement, du cadre chrétien, pouvaient être intégrés à parité de catégorie, c'est-à-dire comme professeurs. Mais la machine administrative avait continué à marcher comme si de rien n'était, pour les collègues en question, qui, pendant deux années, sont demeurés privés du bénéfice de la loi précitée. D'autres professeurs, qui avaient déposé leurs dossiers plus tard, et qui étaient en général plus jeunes, étaient, eux, intégrés sans difficulté en qualité de professeurs. Répétons-le : l'anomalie était d'autant plus criante que le décret qui intégrait nos premiers collègues, en qualité d'adjoints d'enseignement, à la

date du 17 août 1956, était postérieur de deux semaines à la loi permettant l'intégration à parité.

A l'été 1960, on en était toujours à cette situation étrange ! Des militants du S.G.E.N. au Maroc (Mme Carlotti, Rivière) multipliaient les démarches à Paris pour demander que le bénéfice de la loi du 4-8-1956 fût étendu aux adjoints, intégrés à ce titre en vertu de la loi du 5-4-1937. Entre le Budget et le service des Dettes et Pensions, une question de procédure bloquait le texte... Le 3-10-1960, Mme David, secrétaire de la section Etranger du S.G.E.N., était reçue, accompagnée de Brocard, au cabinet du secrétaire d'Etat aux Finances (voir « S.U. » numéro 232, du 27 octobre 1960, qui ajoute que la question avait déjà fait l'objet de pourparlers interministériels en 1959 et de démarches de la section Etranger du S.G.E.N. auprès de la direction de la Coopération avec la Communauté et l'Etranger. Mais les Finances s'opposaient à ce que la situation de nos collègues fût régularisée.

Les choses sont maintenant rentrées dans l'ordre, et nos collègues ont eu gain de cause — au prix de combien de soucis et d'efforts ! C'est un nouvel exemple sur lequel on peut méditer l'amère et sempiternelle leçon : la logique des textes ne passe pas toute seule dans les faits, elle rencontre souvent une véritable digue d'inertie. C'est cela l'absurde, le désordre, ou comme on voudra dire ; en tout cas, l'unique et multiforme obstacle auquel, sur tous les plans, d'ensemble ou de détail, se heurte l'action syndicale. Là, une victoire a été remportée : rendons hommage à la persévérance de tous ceux qui en ont le mérite, et n'imaginons pas que ce soit là le dernier problème à résoudre.

J. J.

Commission Nationale des Jeunes 1961

Les 27, 28 et 29 décembre dernier, cinquante-deux militants S.G.E.N. se sont réunis à Bierville. Groupant des jeunes ou futurs enseignants, cette commission a étudié séparément les problèmes propres à chaque catégorie. Les militants du premier degré ont étudié les problèmes relatifs aux écoles normales (réforme des écoles normales, pécule, certificat de fin d'études normales, liberté des élèves-maîtres) ; les maîtres d'internat et les surveillants d'externat ont traité de leur maximum de service, de leur logement et de leur nomination ; les I.P.E.S.-C.P.R. (Institut de préparation aux enseignements de second degré-Centre pédagogique régional) se sont penchés sur les conséquences des circulaires des 9 et 27 octobre 1961.

Puis les militants de notre syndicat général ont étudié les problèmes qui nous intéressent tous : réforme de l'enseignement. Ils se sont informés sur la réforme du service militaire, les sursis, la laïcité, l'Algérie et l'avenir du régime.

Nous nous proposons de faire le compte rendu de ces échanges de vues au cours de notre prochain numéro.

VADE-MECUM

VADE-MECUM du SECOND DEGRÉ
(enseignants et non enseignants)

VADE-MECUM DES INSTITUTEURS

VADE-MECUM DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
(enseignants et non enseignants, écoles et centres)

VADE-MECUM DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
(lettres et sciences)

Les demander au S.G.E.N., 82, rue d'Hauteville, Paris, 10^e C.C. Paris 8776-93, en versant :

V.M. du second degré : 4,50 NF.
V.M. des instituteurs : 3,50 NF.
V.M. de l'enseignement technique : 4,50 NF.
V.M. de l'enseignement supérieur : 2,75 NF.

(Port compris.)

Vade-mecum du Second Degré

La présente édition du « Vade Mecum du Second Degré » (datée du 1-1-61, à couverture rose) étant en voie d'épuisement, les militants qui disposent de stocks sont priés de les écouter rapidement ou de retourner les invendus au S.G.E.N. dans les huit jours. Passé cette date, les pertes resteraient à leur charge.

NÉCROLOGIE

André FEUVRIER

La section S.G.E.N. de l'Académie de Besançon est en deuil. Elle vient de perdre en la personne d'André Feuvrier un de ses militants de la première heure. André Feuvrier, malgré ses lourdes charges professionnelles et familiales, n'a cessé depuis la libération de se dépenser sans compter au service de ses collègues et du

S.G.E.N. en particulier. Il avait été élu et réélu à la C.A.P. départementale du Doubs. Il est mort subitement en décembre dernier. Le départ de cet homme si généreux laisse un vide que tous ses amis franc-comtois et parisiens ressentent profondément.

Que Mme Feuvrier et ses six enfants, que les frères d'André Feuvrier soient assurés de notre grande sympathie.

Intendance et Economat

Le 22 décembre, une réunion à laquelle nous participions s'est tenue au ministère de l'Education nationale pour la mise en forme du statut de l'intendance, compte tenu des dernières modifications obtenues dans le sens des revendications syndicales.

Nous pouvons dire que le texte ainsi établi est, dans l'ensemble, acceptable tant pour les carrières futures que pour le personnel en fonction. Vous trouverez ci-après les principales améliorations apportées au projet initial.

Enfin, l'information importante qui ne consacre pas un fait acquis mais laisse présager une possible et intéressante réalisation : un nouveau grade à l'intérieur du cadre B doit être créé dans les préfectures et les perceptions. Ce grade permettrait l'accès d'un certain pourcentage de fonctionnaires de ces services à l'indice 390 net en fin de carrière, et il est entendu que, dans ce cas, la même possibilité sera offerte aux personnels des inspections académiques et aux « secrétaires d'intendance universitaire » nouveau titre des A.S.E.

La structure de ce grade n'est pas encore définie. La parution du statut ne pouvant être retardée pour autant, la création de ce grade interviendra ultérieurement sous la forme d'une modification.

En conclusion, nous devons remarquer que la date du 31-12-61 a bien été respectée en ce qui concerne la mise au point d'un texte satisfaisant dans l'ensemble et qui paraît promis à de nouvelles et prochaines améliorations. C'est là un succès dont le mérite revient sans nul doute à la combativité et à la cohésion syndicale.

Il reste à obtenir l'accord des différents ministères autres que l'Education nationale, appelés également à se prononcer sur notre statut, ce qui pose évidemment certains points d'interrogation. Mais, déjà, des sondages ont été effectués dans le but d'éviter les plus gros obstacles.

Nous tiendrons nos camarades informés de l'évolution de cette question.

Le responsable national S.G.E.N. et S.N.C.E.T. de l'intendance-economat : Robert DARAGON.

NOUVELLES DISPOSITIONS
INCLUSES DANS LE PROJET
DE STATUT

I. — POUR LES ADJOINTS
DES SERVICES ÉCONOMIQUES

Les A.S.E. sont compris dans le statut qui englobe ainsi toutes les catégories de l'intendance. Ils s'appelleront

S.N.C.E.T.

Prochains concours de recrutement
des professeurs des collèges d'E.T.

Les sessions normales des concours de recrutement du personnel enseignant des C.E.T. viennent d'être fixées aux dates suivantes :

Chefs de travaux féminins : 5 mars 1962 (clôture des inscriptions : 22-1-1962).
P.E.T.T. dessin industriel : 27 février 1962 (clôture des inscriptions : 15-1-1962).
P.E.T.T. dessin d'art : 8 mai 1962 (clôture des inscriptions : 9-3-1962).
P.E.T.T. enseignement ménager : 4 mai 1962 (clôture des inscriptions : 20-2-1962).
P.E.T.T. enseignement social : 15 mai 1962 (clôture des inscriptions : 15-3-1962).
P.E.G. : 6 septembre 1962 (clôture des inscriptions : 17-7-1962).
P.T.A. masculins (1) : 13 mars 1962 (clôture des inscriptions : 30-2-1962).
P.T.A. féminins (1) : 2 avril 1962 (clôture des inscriptions : 19-2-1962).
Pour les P.E.T.T. dessin industriel, en outre :

— Un concours spécial, pour lequel les inscriptions sont prises jusqu'au 20-7-1962, aura lieu le 13 septembre 1962;

— A cette même date, et dans la même limite pour les inscriptions, se tiendra le concours d'entrée en année préparatoire à l'E.N.N.A.

(1) Les spécialités mises au concours seront précisées incessamment.

Création d'une Caisse de grève du S.G.E.N. pour les syndiqués de faible indice

Le Comité national du 4 décembre 1960 avait approuvé le principe d'une caisse de grève, alimentée par une partie des cotisations de tous les syndiqués, qui fonctionnerait au profit des syndiqués ayant les traitements les plus faibles. Le Bureau national du 23 novembre 1961 a adopté le règlement qui suit :

— La caisse de grève fonctionne pour les personnels d'indice brut inférieur à 210.

— Elle accorde une somme de 5 NF par jour de grève.

— Elle fonctionne pour les syndiqués à jour de leur cotisation :

— Le syndiqué doit être inscrit au syndicat depuis au moins trois mois ;

— Il ne doit pas avoir plus de six mois de retard de cotisation.

— La grève doit avoir été ordonnée par le S.G.E.N. à l'échelon national ou académique pour donner lieu à versement.

— La grève faite, le secrétaire de la section d'établissement établit la liste des syndiqués grévistes (nom, grade et échelon, nombre de jours de grève de chacun) et l'envoie au secrétariat administratif de la section. Il en reçoit les fonds qu'il distribue aux grévistes.

Les personnels intéressés sont essentiellement :

— Parmi les « agents de service », tous les agents non spécialistes et les spécialistes de la troisième catégorie, ainsi que les aides de laboratoire, les agents spécialistes de deuxième ou de première catégorie aux premiers échelons ;

— Parmi le « personnel de secrétariat », tous les agents de bureau, ainsi que les sténos et les commis aux premiers échelons.

Pour ces personnels, s'adresser au secrétaire administratif Gouzon, 47, avenue Suzanne, La Madeleine (Nord).

On insiste auprès des secrétaires de section S.G.E.N. d'établissement pour qu'ils transmettent directement et sans retard à Gouzon tout ce qui concerne le personnel agents de service et le personnel de secrétariat (adhésions, cotisations, au C.C. Lille 620-56). Tout retard dans la transmission risque d'être préjudiciable au personnel en cas de grève, puisque la date de l'adhésion et la date du versement de la cotisation ont une incidence sur le droit à versement.

Les autres personnels intéressés s'adresseront 82, rue d'Hauteville.

AU COMITÉ NATIONAL des 2 et 3 décembre

SAMEDI 2 DECEMBRE

Le samedi matin, Prost et Natanson ont participé au débat de la section de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, en compagnie de Delacôte et Latreille (E.N.S.), qui avaient participé à la mise au point d'un projet de réorganisation de l'enseignement supérieur. On trouvera par ailleurs le compte rendu de ce débat. Il a abouti, en ce qui concerne la formation des maîtres, à deux modifications essentielles du projet principal inclus dans le rapport sur la réforme des structures :

a) Distinction entre la licence du premier cycle et celle du second cycle, non plus en fonction de la durée des études, mais en fonction de la diversité des vocations pédagogiques — le niveau de la licence du premier cycle pouvant être progressivement relevé au fur et à mesure que s'atténuerait la crise de recrutement.

b) Aménagement des agrégations de façon à les rendre ambivalentes, et à donner aux agrégés vocation pour le second cycle, les propédeutiques, et l'enseignement supérieur moyennant la participation à la recherche — ce qui suppose que l'enseignement supérieur soit associé à l'organisation du concours.

Le samedi après-midi, Prost et Natanson ont eu un échange de vue avec la C.A. du second degré. Prost a présenté l'essentiel des positions adoptées le matin en accord avec la section de l'enseignement supérieur. Une discussion s'engage notamment sur la question de savoir quel type de licence habilitera à enseigner dans les 4^e et 3^e d'enseignement long. Natanson n'exclut pas qu'on y maintienne les certificats actuels, mais précise que le secrétariat n'a pas élaboré de doctrine définitive en la matière. Vurpaz signale la circulaire qui prévoit l'envoi dans le premier cycle des lycées de maîtres formés dans les centres de formation de professeurs de C.E.G. Prost pose le problème de l'inspection dans le cycle d'observation. Ces deux problèmes seront repris le lendemain en commission pédagogique générale, Natanson ayant fait remarquer que le problème intéresse aussi nos camarades des C.E.G.

DIMANCHE 3 DECEMBRE

Commission pédagogique : 9 h. 30 à 12 h. 30.

Président : Stengel (Strasbourg).

Natanson rappelle les principales activités du secrétariat national de la commission des problèmes socio-pédagogiques : mise au point des rapports, animation des commissions de travail nationales ou locales, entrevue avec M. Capelle, chronique assurée dans « S. U. » (pour laquelle il demande des articles). Une journée nationale d'études est prévue fin janvier ou début février.

Le but de la présente réunion est de recueillir les réactions et les suggestions de la base. Il s'agit moins de discuter tous les détails des rapports que d'en apprécier l'esprit. La question de savoir si on doit exiger pour les 3^e et 4^e d'enseignement long la licence actuelle reste ouverte.

Prost expose les grandes lignes du projet de formation des maîtres mis au point avec la section de l'enseignement supérieur. Après la propédeutique, les futurs professeurs opteront :

— soit pour une licence comportant un unique examen portant sur plusieurs matières — et suivie d'une année de formation professionnelle — le tout donnant accès au professorat du premier cycle.

— soit pour la licence spécialisée traditionnelle, débouchant sur le CAPES, l'agrégation ou le doctorat du 3^e cycle.

L'agrégation serait organisée en commun par le supérieur et le secondaire. Les agrégés demandés par l'enseignement supérieur y seraient détachés de droit. Les agrégés auraient vocation au second cycle et spécialement à l'enseignement dans des propédeutiques implantées dans des lycées mais sous le contrôle de l'enseignement supérieur.

La licence du premier cycle comporterait 6 options :

— 2 scientifiques : Mathématiques - Sciences d'observation,

— 2 littéraires : Lettres classiques - Lettres modernes,

— 1 licence de sciences humaines, sociales et économiques (pour l'enseignement de l'histoire, de la géographie et l'instruction civique),

Les travaux du Comité national en ce qui concerne les problèmes pédagogiques ont répondu à l'attente du secrétariat national telle que je l'exprimais dans l'avant-dernier numéro de Syndicalisme Universitaire. La discussion a été ferme, sérieuse, constructive. D'assez nombreuses suggestions ont pu être retenues. Comme on le verra par la suite, un certain nombre de précisions et de retouches ont été apportées aux projets de réforme en cours de discussion, notamment en ce qui concerne la formation des maîtres.

Le comité national n'avait pas à prendre position sur tous les détails des rapports en question. Sur un certain nombre de points, la discussion ne pouvait avoir qu'une valeur indicative. Il s'agit de problèmes sur lesquels le secrétariat national n'a pas encore arrêté la position qu'il défendra devant le Congrès. Il ne le fera qu'après avoir pris l'avis des commissions locales et des sections nationales de degré. Ceci pourra se faire notamment au cours de la journée d'études de la commission pédagogique nationale qui se tiendra le 4 février.

Le comité national a toutefois pris position sur l'affectation dans le premier cycle des maîtres formés dans les centres de formation des professeurs de C.E.G. Le texte voté avait l'approbation des représentants du deuxième degré et de ceux des C.E.G. Le texte illustre la méthode qui a été reconnue nécessaire : ce n'est pas parce que l'administration met en place des structures qui vont dans la ligne de ce que préconise le S.G.E.N., que nous devons les cautionner inconditionnellement. Car toutes les positions du S.G.E.N. en ce qui concerne notamment l'autonomie du cycle d'observation, la suppression des cloisonnements, le brassage des maîtres, ont toujours été assorties d'exigences en ce qui concerne la qualification des maîtres et leur formation pédagogique. L'actuelle crise de recrutement ne doit pas être une excuse pour approuver des mesures, même transitoires, de nature à compromettre ces exigences. Nous avons voulu faire des contre-propositions constructives et réalisables, en demandant notamment que les Centres de formation de professeurs de C.E.G. soient sous la dépendance

directe de l'enseignement supérieur. Sans nous opposer à la nomination de professeurs ainsi formés dans le cycle d'observation (notre Congrès de 1957 demandait qu'il soit fait appel à tous les ordres d'enseignement pour pour les classes de ce cycle), nous avons voulu souligner, d'accord avec nos camarades des C.E.G., que c'est d'abord dans les C.E.G. que le besoin de maîtres ayant reçu une telle formation se fait de plus en plus sentir.

En ce qui concerne le fond du problème, le comité national a approuvé à la quasi-unanimité l'esprit qui avait présidé à l'élaboration des rapports sur les structures et les programmes.

Le secrétariat a reçu mandat de poursuivre jusqu'au Congrès la mise au point de ces rapports. Il essaiera de s'en acquitter de son mieux. Il ne pourra le faire qu'avec l'appui et le travail de tout le syndicat : il compte que l'appel adressé par le comité national à toutes les sections nationales, académiques et départementales sera entendu.

J. NATANSON.

— 1 licence de technologie professionnelle (agricole, commerciale ou industrielle).

De Zangroniz (Bordeaux) se demande qui enseignera les langues vivantes dans les sections classiques, puisque le projet présenté par Prost prévoit qu'un professeur de lettres classiques enseigne à ses élèves le français et le latin — et un professeur de lettres modernes le français et une langue vivante. D'autre part, l'agrégation, selon le projet, vaut à la fois pour le secondaire et le supérieur, mais ne donne pas un droit strict à l'entrée dans le supérieur. De Zangroniz s'oppose d'autre part à ce que les propédeutiques de lycées soient contrôlées par le supérieur : elles doivent continuer à dépendre des chefs d'établissement du second degré et de l'Inspection générale du second degré.

Huguette Pelletier, au nom de la C.A. de l'enseignement technique, indique que cette C.A. a discuté de la place de l'enseignement pratique dans la perspective actuelle. Elle pense qu'il doit être maintenu, au moins à partir de la seconde, en raison de sa valeur formatrice. Il ne semble pas que ce soit le point de vue de M. Capelle d'après l'interview qu'il a laissé publier dans « l'Education Nationale ». H. Pelletier constate d'autre part que le projet présenté par Prost ne prévoit pour l'enseignement technique, qu'une seule licence dite de technologie industrielle, qui donnerait aux professeurs une formation pour l'enseignement théorique et non pour l'enseignement pratique. Le secrétariat est muet sur les P.T.A. Pense-t-il qu'ils doivent disparaître ? Ce serait en contradiction avec le point de vue de la section de l'E.T.

Delbart (Lille) rappelle que le premier cycle est souvent confié à de simples bacheliers. Ce serait un progrès d'avoir des enseignants ayant une qualification réelle, même si on peut la souhaiter plus élevée.

Simone Malaquin, secrétaire de la Commission nationale des C.E.G., remarque que le texte de la Réforme Berthoin prévoit 3 années d'études après le cycle d'observation. Les mêmes professeurs enseigneront donc dans les C.E.G. jusqu'en seconde. D'autre part, quelle sera la valeur pédagogique de la licence du premier cycle ? Actuellement, les C.E.G. réussissent auprès d'un certain nombre

d'élèves, en partie parce que les maîtres ont l'expérience des enfants dans les classes élémentaires. Ne doit-on pas maintenir un stage de 2 ou 3 ans en classe élémentaire pour les futurs professeurs de C.E.G. ?

Barbotte (Montpellier) indique que propédeutiques et taupes répondent à des besoins différents : formation de chercheurs ou de techniciens. Il ne faut ni cloisons étanches, ni subordination de la formation des techniciens à des exigences excessives d'abstraction. Il faut du « Bourbaki », mais pas trop. En ce qui concerne l'efficacité de l'enseignement, les propédeutiques peuvent prendre exemple sur les maths sup.

Mme Serrier (Paris) demande comment on pourra passer d'une licence du premier cycle à une autre.

Guyot (Dijon) regrette le cloisonnement des enseignants entre les cycles tel qu'il ressort du projet. Les agrégés devraient pouvoir enseigner dans le premier cycle. Une osmose serait utile. Les classes de 6^e en particulier sont difficiles et demandent une compétence certaine.

Hélène Angeville (Orientation scolaire et professionnelle) souhaite pour les licenciés en sciences appliquées une formation complémentaire dans des instituts spécialisés, avec double débouché : soit comme conseillers - psychologues des services d'orientation scolaire et professionnelle, dans le cadre des enseignants de l'Education Nationale — soit comme « ingénieurs » dans le secteur privé.

Natanson répond à une partie des interventions. A Huguette Pelletier, il précise que la licence de technologie professionnelle prépare à l'enseignement technique théorique. Le secrétariat est attaché à un enseignement technique pratique et attend sur ce point les suggestions de la section de l'enseignement technique. A propos de l'interview de M. Capelle, Natanson souligne qu'à l'audience de celui-ci il lui est apparu que le directeur général souhaitait le maintien dans les établissements d'enseignement technique d'un apprentissage de base, en luttant contre une spécialisation prématuée.

Martinet, à la demande de Natanson, indique qu'il n'a pas eu l'impression qu'on ai au ministère une vue nette et cohérente de ce que doit être l'enseignement technique.

A propos de l'intervention de Delbart, Natanson souligne que l'actuelle formation des maîtres de C.E.G. représente un progrès, encore insuffisant d'ailleurs. La licence du 1^{er} cycle sera adaptée à tout le 1^{er} cycle des C.E.G. Sera-t-elle suffisante pour les 3^e et 4^e d'enseignement long ? On peut se le demander. Mais faut-il créer une différence de recrutement qui rendrait plus difficile le rattrapage au niveau de la seconde ? La question reste ouverte.

A Guyot, Natanson répond que l'évolution des agrégés vers le second cycle et le supérieur semble irréversible. La société des agrégés elle-même, hostile à cette solution il y a deux ans, s'y oriente à la suite de son dernier référendum. La difficulté des classes de 6^e est davantage d'ordre pédagogique que d'ordre scientifique. Ce point de vue est appuyé par Athané (orientation scolaire et professionnelle) : il faut distinguer le niveau d'instruction d'un professeur et sa formation pédagogique, capitale au niveau de la 6^e, qui exige la connaissance des enfants. Il faut en 6^e renoncer à l'exposé magistral. L'essentiel est la connaissance psychologique des enfants de cet âge. Ce qui importe donc, c'est moins l'agrégation que la formation professionnelle reçue.

Natanson précise enfin que le secrétariat est d'accord avec l'intervention d'Hélène Angeville.

Prost groupe ensuite les réponses à de Zangroniz, Simone Malaquin, Mme Serrier — ainsi qu'à Huguette Pelletier qui a demandé si la licence courte assurera un niveau suffisant en langues vivantes.

Il conviendra d'être exigeant pour le niveau de l'épreuve de langue en lettres modernes. Moyennant quoi les licenciés de lettres modernes pourront enseigner les langues vivantes dans les sections classiques. Le stage de formation professionnel le pourra être supprimé pour les normands ou ceux qui auront déjà enseigné. Le passage d'un cycle de licence à l'autre devra être possible mais pas trop facile. En ce qui concerne les propédeutiques, c'est l'enseignement supérieur qui fixera les programmes, assurera l'inspection et les examens. Quant à l'agrégation, elle ne peut être un droit strict à l'entrée dans le supérieur qui exige la recherche sans cette ambiguïté de l'agrégation, elle risque de se dévaluer.

La discussion reprend sur une intervention de Mousel qui craint que certaines positions n'aboutissent à faire considérer le S.G.E.N. comme le fer de lance d'une administration décidée à démolir le second degré. Mousel souhaite d'autre part que soit rompue la symétrie Lettres-Sciences. Il y a un urgent besoin de scientifiques mais il faut du temps pour former un professeur de Lettres. Entre les deux licences proposées, il y a un intervalle trop mince pour les lettres, trop large pour les sciences. Il faut dire clairement que le temps passé à préparer la licence du 1^{er} cycle pourra être variable.

Labigne signale que la seconde aussi est une classe d'initiation, notamment en physique. Or Prost a parlé de leçons orales d'agrégation au niveau de la licence. Les agrégés de physique dans ce nouveau système ne vont-ils pas être aussi inadaptés au niveau de la seconde que les agrégés actuels au niveau de la 6^e selon Natanson. D'autre part, si on juxtapose dans le 1^{er} cycle des licenciés du 1^{er} cycle et des licenciés du second cycle, comme Prost semble vouloir rendre difficile le passage de l'une à l'autre, il y aura une discrimination entre les élèves qui auront été formés par les uns ou les autres — discrimination préjudiciable aux élèves primitivement mal orientés qui seraient récupérables au niveau de la seconde.

Natanson est d'accord avec Mousel pour distinguer notre position, avec toutes ses exigences, de celles de l'administration, trop prompte à se rabattre sur des solutions de facilité. En ce qui concerne les deux types de licence, il note, répondant ainsi à Labigne, que dans son esprit l'option entre les deux licences doit être d'ordre pédagogique : il doit s'agir d'une vocation à des enseignements s'adressant à des âges différents, la qualification devant être dans les deux cas aussi élevée que possible. A ceci répond l'idée pour la licence du 1^{er} cycle d'un examen unique (comportant plusieurs matières) : cet examen pourra être passé plus ou moins vite suivant (Suite page 8).

RÉSOLUTION GÉNÉRALE SUR LES PROBLÈMES SOCIO-PÉDAGOGIQUES

Le Comité national du S.G.E.N.

— souhaite que le secrétariat national de la commission nationale des problèmes socio-pédagogiques poursuive son effort d'approfondissement et de rénovation des positions du S.G.E.N. en ce qui concerne la réforme des structures et des programmes

— approuve l'esprit dans lequel ont été présentés les rapports sur la réforme des structures et des programmes

— donne mandat au secrétariat national, sous le contrôle du Bureau national, de poursuivre jusqu'au congrès la mise au point de ces rapports, en liaison avec les commissions locales et les commissions spécialisées des sections nationales de degré.

RÉSOLUTION SUR LA FORMATION ET L'INSPECTION DU PREMIER CYCLE

Le Comité national :

En face des problèmes posés par le développement du cycle d'observation, l'implantation des C.E.G. et la formation des maîtres du 1^{er} cycle ;

Rappelle que le S.G.E.N. demandait dès le Congrès de Dijon (1957) le « choix du personnel du cycle d'observation parmi tous les degrés d'enseignement », ce personnel recevant une formation pédagogique spéciale, — et la création de licences polyvalentes en vue de restreindre le nombre des maîtres enseignant dans chaque classe du cycle d'observation ;

Souligne en conséquence que la formation des maîtres du cycle d'orientation, et à plus forte raison du 1^{er} cycle (y compris ceux des C.E.G.), doit être dispensée au niveau de l'enseignement supérieur et sous le contrôle de ce-

lui-ci (par exemple par le rattachement aux I.P.E.S.), même si, provisoirement dans une période de transition, le temps consacré à la formation des maîtres de C.E.G. peut être réduit (mais sans que cette formation soit, même provisoirement, soustraite au contrôle de l'enseignement supérieur) ;

Affirme que l'inspection de l'ensemble du personnel que dispense l'enseignement général au niveau du 1^{er} cycle (y compris les C.E.G.) et notamment du cycle d'orientation, doit être confiée à l'inspection générale.

En conséquence, le Comité national déclare que le S.G.E.N. ne peut admettre sous sa forme actuelle la circulaire prévoyant l'envoi dans les classes de 4^e et 3^e des lycées de maîtres formés dans les centres de formation de professeurs de C.E.G.

Au Comité National des 2 et 3 décembre (suite)

vant qu'il s'agira de lettres ou de sciences, suivant la valeur des candidats — et le niveau pourra en être relevé progressivement au fur et à mesure que s'atténue la crise de recrutement. Mais en soi l'idée d'une licence polyvalente n'implique nullement niveau inférieur : non seulement il existe déjà une licence de lettres modernes, mais la licence de lettres classiques est bien triviale (français, latin, grec), sans parler de celle d'histoire et de géographie. Ce qu'il faut, c'est d'une part assurer le plus rapidement possible une élévation du niveau des maîtres de C.E.G., ce qui représenterait un net progrès par rapport à la situation actuelle — tout en créant des structures susceptibles d'assurer un niveau également élevé dans tout le 1^{er} cycle, et même dans tout le second degré, dès que la crise de recrutement diminuera.

Quant à l'agrégation, Natanson indique l'intention de Labigne que dans sa structure même elle devra préparer à la fois au second degré et au supérieur. Revenant à la question posée par le Zangroniz, Natanson indique que l'agrégation ne peut être un titre suffisant pour le supérieur. Certains — notamment les étudiants — souhaitent un encadrement de maîtres-assistants non chercheurs. Mais abandonner la liaison supérieur-recherche rendrait impossible toute action revendicative dans le supérieur.

Aycoberry (Ens. Sup.) interrompt pour préciser que c'est d'abord parce que la recherche est une fonction essentielle du supérieur. La question de la prime de recherche ne vient qu'en second lieu.

Mme Rémy (Nancy) signale qu'à Besançon un collègue du supérieur avait envisagé — sans doute à titre personnel — un double cadre : chercheurs et professeurs encadrant des étudiants.

Aycoberry réplique que cette position est celle des « patrons » du supérieur qui veulent se résigner la recherche et faire des assistants les O.S. du supérieur.

Barbotte se demande si on trouvera des chercheurs qui soient en même temps disposés à encadrer les étudiants — ce qui serait l'idéal. A défaut, il faudrait se rabattre sur ceux dont le brillant consiste à s'assimiler et à exposer les recherches des autres. Ils doivent pouvoir au moins se tenir au courant de la recherche et pour cela ne pas être les « bœufs de la bourse » que sont les professeurs de taupe.

Natanson reprend son exposé en proposant de s'en tenir sur ce point à la solution préconisée par la section de l'Enseignement Supérieur : le principe de la recherche pour tous ne doit pas être abandonné, mais dans la pratique, il ne faut pas être plus exigeant que ce que comporte l'actuel statut des maîtres-assistants. Les agrégés n'ont pas à se plaindre que l'agrégation même rénovée ne leur donne pas un droit strict à l'entrée dans le supérieur, car on ne leur demande en plus que d'entreprendre une thèse.

De Zangroniz, à qui s'adressait cette

remarque, précise qu'elle tombe à côté : car ce qu'il souhaite, c'est tout simplement que l'agrégation reste un concours du second degré.

Heudier, revenant au 1^{er} cycle, affirme qu'un cycle d'observation vraiment autonome résoudrait bien des problèmes. Il signale d'autre part que sur 800 000 enfants, 125 000 présentent des troubles divers et 80 000 sont débiles. Le S.G.E.N. ne pourra-t-il s'occuper d'eux ?

Natanson répond que la commission de l'enfance inadaptée de la section du 1^{er} degré s'en est préoccupée, mais qu'il faudrait élargir la recherche. Car il y a un grave problème de la mise au travail des inadaptés une fois qu'ils ont été récupérés en fonction de leurs capacités.

Duquesne pense qu'il faut distinguer long terme et court terme, et préciser le contenu d'une période de transition.

S. Malaquin considère qu'en 6^e la connaissance des enfants du primaire est utile. Elle n'est pas convaincue que l'enseignement des langues dans les C.E.G. soit aussi déficient qu'on le dit.

Desrumeaux (Clermont) demande selon quel critère se fera l'orientation entre le classique et le moderne. Natanson pense que c'est délicat, et question de goût plus que d'aptitude. En tous cas le plus difficile est l'orientation enseignement long-enseignement court — surtout que le court ne l'est plus, 75 % des élèves des C.E.G. poursuivent leurs études après la 3^e.

Remond (Paris) exprime sa crainte du décrochement entre les positions exprimées dans les rapports et l'opinion d'une grande partie des adhérents du second degré, qui craignent une baisse de qualité de l'enseignement du second degré. Remond se félicite du progrès que constitue le projet pour la formation des maîtres de C.E.G. et insiste pour maintenir un niveau suffisant à la licence exigée pour les professeurs du 1^{er} cycle. Il ne faut pas qu'on puisse nous accuser de contribuer à la démolition du second degré.

Prost précise que l'essentiel est pour nous la formation de tous les maîtres du 1^{er} cycle par l'enseignement supérieur. Notre projet est assez souple pour assurer la transition sans hypothéquer l'avenir. Il faut l'expliquer clairement à nos camarades.

Le président donne ensuite la parole à Prost pour résumer l'esprit de son rapport sur les programmes. Prost insiste notamment sur l'importance du pilier personnel et de la maîtrise de la langue maternelle.

Guyot donne le point de vue de Dijon : le second degré souhaite l'enseignement du latin pour tous à partir de la 6^e. Le 1^{er} degré pense que beaucoup d'enfants ne possèdent pas psychologiquement et scolairement les connaissances nécessaires à l'enseignement du latin et demande une option latin en 6^e, et une obligation du latin à partir de la 4^e. Guyot ajoute qu'un nombre important d'enfants ne pourra suivre l'enseignement de 6^e, ce qui créera des différences de niveau considérables

d'où nécessité de trouver dès le début une formation différente, plus manuelle par exemple. Sinon il existera des sections fortes et des sections faibles, ce qui risque de recréer un enseignement primaire supérieur.

R. Solazzi (Orientation scolaire et professionnelle) considère que le rapport présenté rejette les constatations que l'on peut faire dans les examens psychologiques d'élèves du second degré. Une des causes principales d'échec vient souvent de l'absence de précision du vocabulaire et de logique verbale (analyse-synthèse). Les centres d'O.S.P. pourraient, si les moyens leur étaient donnés, apporter une aide dans les recherches à faire à ce sujet. Pour les mathématiques, cette formation à la logique verbale serait une bonne préparation pour l'ensemble des élèves, et en particulier pour les futurs psychologues ou sociologues, qui arrivent souvent dans leur nouvelle discipline après des études secondaires trop exclusivement littéraires.

Manent apporte l'accord du premier degré au rapport sur les programmes. La simplification et la coordination entre les disciplines comporte des avantages évidents pour la transformation des méthodes. Ces méthodes doivent tenir compte de la psychologie des enfants, de leurs possibilités intellectuelles et de leurs intérêts profonds (éducation fonctionnelle). Le S.G.E.N. doit suivre de près les travaux de la recherche pédagogique en France et à l'étranger, en vue d'établir des niveaux de connaissance, et d'expérimenter des méthodes ou techniques avec le maximum d'objectivité. La réforme des programmes est inséparable de celle des méthodes. A la notion d'enseignement il faudrait substituer celle d'apprentissage (apprendre à apprendre) — ce qui est à la fois la meilleure façon de s'adapter à l'enfant et aux exigences de la société moderne.

De Zangroniz trouve qu'en ce qui concerne les lettres, ce que propose le rapport est précisément ce que font les bons professeurs — sauf quand les exigences de l'examen leur imposent de préparer à la dissertation d'histoire littéraire, pourtant exclue par les programmes. Natanson se déclare d'accord, et pense que l'esprit du rapport vise à restaurer l'esprit de la culture secondaire dans ce qu'elle a de vivant. Aux camarades qui trouvent que le rapport est trop exclusivement second degré, les rapporteurs indiquent qu'il a été adapté aux autres types d'enseignement. Mais l'esprit doit rester valable.

Même l'enseignement professionnel doit dispenser un niveau de plus en plus élevé de culture générale. Une discussion s'engage sur le problème de la formation des maîtres de C.E.G. et leur affectation dans le premier cycle des lycées. Natanson précise qu'il ne peut être question de les exclure du cycle d'observation, pour lequel le S.G.E.N. a toujours souhaité l'autonomie administrative, le brassage des maîtres, d'autre part. Nos

camarades des C.E.G. soulignent que c'est pour eux un progrès, mais que les C.E.G. ont besoin de ces maîtres par priorité. La commission s'accorde à reconnaître qu'il faut maintenir l'exigence essentielle : contrôle par l'enseignement supérieur — et n'accepter que transitoirement une formation plus rapide. A la demande de Prost l'accent est mis sur la nécessité d'unifier l'inspection du cycle d'observation, et de n'accepter que le contrôle de l'inspection générale, soit du second degré, soit du technique, à l'exclusion de l'inspection primaire. Il est entendu toutefois que les collèges d'enseignement technique ne voient pas mettre en cause pour l'instant leurs inspections régionales.

Le texte proposé, qui a eu l'accord du second degré et des C.E.G., est adopté à l'unanimité, après quelques amendements de forme :

Adopté à l'unanimité par la commission pédagogique, le texte ci-dessus, présenté l'après-midi par Natanson, à la séance plénière du Comité national, suscite l'opposition de Vurpas (Lyon). Ayant dû assister à la séance de la commission d'action revendicative, du fait de l'absence du second délégué de l'Académie de Lyon, Vurpas attire l'attention sur le fait suivant : alors que les stagiaires du C.P.R. risquent, à l'issue de leur stage, d'être envoyés en Algérie, les stagiaires des Centres de formation de professeurs de C.E.G. ont l'assurance d'être nommés dans leur département d'origine.

Natanson répond que la motion exclut la nomination en 3^e et 4^e de lycée. Mais les positions du S.G.E.N. s'opposent à ce qu'on exclue du cycle d'orientation, que nous voulons autonome, des maîtres du premier degré ayant reçu une formation pédagogique en Faculté.

Vignaux indique que les maîtres de C.E.G. font partie d'un cadre départemental, ceux du second degré d'un cadre national. Il est inévitable que les uns et les autres éprouvent et les avantages et les inconvénients, du moins dans la période de transitoire actuelle.

Vurpas fait parvenir au rapporteur un amendement qui, s'il était adopté, leur permettrait de renoncer à son opposition : « Le C.N. considère que, tant que les maîtres de C.E.G. constituent un cadre départemental qui leur évite la nomination en Algérie, ils ne peuvent, à ce titre, prétendre à une nomination définitive en lycée ». Le rapporteur, qui est aussi le rédacteur de ce compte rendu, n'aurait pas été opposé, à titre personnel, à l'esprit de cet amendement. Mais le président de séance, pressé par l'heure, met aux voix la résolution avant que le rapporteur ait pu prendre connaissance du texte de Vurpas. Le texte de la commission est adopté à l'unanimité moins 3 voix contre (dont celle de Vurpas) et une abstention.

La résolution générale, adoptée à l'unanimité, en commission, recueille en séance plénière la totalité des voix moins une abstention.

COMMISSION PEDAGOGIQUE

DIMANCHE 4 FEVRIER

JOURNÉE DE RECHERCHE PEDAGOGIQUE préparatoire au Congrès National d'avril 1962

HORAIRE

9 h. 30 : REUNION DES COMMISSIONS :

- Structure de l'Education Nationale
- Réforme des programmes.
- Formation des maîtres.

15 heures : SEANCE PLENIERE :

Rapport des Commissions.

Cette journée est destinée aux responsables des commissions pédagogiques académiques et départementales à raison de trois par académie.

B. O. -

Partie Générale

I. — ENSEIGNEMENT

Concours de la Journée européenne des écoles. Circulaire du 30-11-1961. R.M./F. 43, page 4127.

II. — PERSONNEL

Mise en place du corps des secrétaires administratifs de l'administration centrale du ministère de l'Education nationale.

Premier concours interne organisé en vue de la constitution initiale du corps.

Circulaire du 10-11-1961. R.M./F. 43, page 4145.

1.) Modification des conditions d'attribution de l'indemnité résidentielle de cherté de vie aux fonctionnaires civils et aux militaires rémunérés sur le budget de la République française en service au Togo et au Cameroun.

Décret du 16-11-1961. R.M./F. 42, p. 4079.

2.) Date des élections des représentants au personnel à la commission administrative paritaire des agents de service des écoles normales supérieures.

Note du 29-11-1961. R.M./F. 42, p. 4083.

1.) STATUT : Correspondance entre anciens corps et catégories

III. — OBLIGATIONS MILITAIRES

1.) Institution pour l'année universitaire 1961-1962 de mesures spéciales en faveur des étudiants maintenus sous les drapeaux.

Arrêté du 8-12-1961 ; R.M./F. 42, p. 4239.

2.) ECHANGE :

Echange de professeurs avec l'étranger pour l'année scolaire 1962-63.

Circulaire du 11-12-1961 ; R.M./F. 44, page 4185.

Reports d'incorporation.

Circulaire du 5-12-1961 ; R.M./F. 44, page 4237.

IV. — SERVICES MEDICAUX ET SOCIAUX

Séjour de neige pour les fonctionnaires dépendant du ministère de l'Education nationale.

Circulaire du 21-11-1961. R.M./F. 43, page 4174.

V. — TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS

1.) Attribution d'une prime exceptionnelle aux personnels civils et militaires de l'Etat (appendice).

Décret du 14-12-1961 ; R.M./F. 44, p. 4285.

(Prime unique non soumise à pension au taux

VI. — ORGANISATION DE L'EDUCATION NATIONALE

1.) CIRCONSCRIPTIONS ACADEMIQUES :

21 Janvier 1962 - JOURNÉE DES ÉCOLES NORMALES

Professeurs d'Ecoles normales, instituteurs, élèves-maîtres, remplaçants, professeurs du 2^{de} degré, de l'Enseignement Supérieur, feront le point sur :

- Réforme de la Formation professionnelle,
- La structure actuelle des E.N. et la structure des Instituts de formation professionnelle.
- Formation des professeurs d'Ecole normale et garanties demandées par ceux-ci lors d'une transformation des E.N. actuelles.

FICHE D'INSCRIPTION

à renvoyer à M. PINOTEAU, S.G.E.N., 82, rue d'Hauteville, PARIS (8^e)

M. Mme Mlle

Fonction :

Etablissement :

Adhérent au S.G.E.N. depuis :

S'inscrit à la journée d'étude consacrée aux E. N. du

DIMANCHE 21 JANVIER 1962

Date Signature

uniforme de 60 NF. Mois de référence : novembre 1961.

2.) Attribution d'une prime exceptionnelle aux personnels civils et militaires de l'Etat (appendice).

Arrêté du 12-12-1961 ; R.M./F. 44, p. 4286.

« L'attention des administrations est tout spécialement appelée sur l'intérêt qu'attache le gouvernement au paiement immédiat de la prime unique de 60 NF... »

1.) S.M.I.C.

Relèvement du salaire minimum interprofessionnel garanti.

Arrêté du 30-11-1961. R.M./F. 43, p. 4163.

2.) PRESTATIONS FAMILIALES

Mandatement de l'allocation logement.

Circulaire du 21-11-1961. R.M./F. 43, page 4167.

3.) CIRCONSCRIPTIONS ACADEMIQUES :

Structure de la Direction générale de l'organisation et des programmes scolaires, application de l'arrêté du 9 octobre 1961.

Circulaire du 13-11-1961. R.M./F. 42, page 4053.